L'INFO municipale

Municipalité de Labelle

Volume 23 - Numéro 6
7 juin 2012

Édition spéciale estivale

ALLOCUTION DU MAIRE

Bonjour,

Depuis un peu plus de 7 ans, le conseil municipal offre et utilise mensuellement **L'Info municipale** pour partager avec la population le travail des élus et des employés. Comme à tous les mois de juin, nous publions l'édition spéciale estivale et nous l'acheminons à tous les contribuables de la Municipalité.

Dossiers majeurs pour la Municipalité :
Le dossier de la Politique familiale-Municipalité amie des aînés, qui a été lancée en janvier 2012, avance très bien. Deux gestes concrets se réaliseront cette année, soient l'ouverture de la Résidence du Presbytère et l'installation de l'air climatisé dans le Pavillon des loisirs pour nos petits du camp de jour.

L'année dernière, je vous annonçais que le Manoir Labellois avait obtenu la confirmation par la Société d'habitation du Québec, de la réservation des 28 unités d'habitation pour la construction de la résidence pour personnes âgées. Aujourd'hui, je suis fier de vous annoncer que l'inauguration officielle sera le 19 juin et qu'il s'agit d'un 30 logements qui sont déjà tous loués. Bravo au conseil d'administration de la Résidence du Presbytère qui a permis la réussite de ce grand projet pour nos aînés. L'ouverture officielle sera le 1er juillet 2012.

Un changement au niveau de la direction des loisirs, culture, et tourisme : Mme Belinda Proulx a pris la relève de Mme Eve Pichette-Dufresne à la direction de ce service.

L'an dernier, je disais qu'un des dossiers majeurs était le contournement de la Municipalité de Labelle. Ce chantier se déroule très rapidement et devrait être terminé à l'automne 2012, soit plus vite que prévu. Donc, les travaux d'aménagement du noyau villageois débuteront au printemps 2013.

Les travaux de réfection de la rue du Collège se termineront en début d'été, par l'aménagement de la Place des Aînés, la pose de gazon dans les îlots et, finalement, l'aménagement de la piste cyclable.

En matière d'environnement, la protection des rives des lacs s'améliore d'année en année et le message concernant le reboisement et l'interdiction de la coupe de gazon en rive semble être compris de la presque totalité des riverains.

Des avis d'infraction ont été émis aux propriétés en défaut suite à des inspections pour l'entretien des végétaux en rive, les travaux ou ouvrages illégaux dans la bande riveraine (remblai, déblai, etc.), la propreté des terrains, les contrats d'entretien de biofiltres échus et la pollution directe (apport de sédiments). La plupart des citoyens ont coopéré pour se conformer à la réglementation.

Cependant, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a dû émettre des constats d'infractions aux citoyens récalcitrants ne voulant pas collaborer. Parmi les constats d'infractions délivrés, on compte des coupes d'arbres sans certificat d'autorisation, la coupe de gazon dans la rive, des travaux sans permis, des ouvrages dans la rive sans certificat d'autorisation et le dépôt de déchets dans l'environnement.

MOT DU MAIRE… SUITE...

Des constats délivrés, certains ont été contestés et ont été débattus à la cour municipale. Au total, toutes les causes en matière d'environnement ont été gagnées par la Municipalité, et ce, sur l'ensemble du territoire de Labelle. Parmi les causes qui ont été débattues, on compte la coupe de gazon en rive, les travaux ou ouvrages dans la rive et le littoral et les vidanges de fosses septiques.

Également, une vérification des installations septiques plus âgées et des puisards a été effectuée en 2011 et continuera en 2012 afin d'éliminer complètement les installations déficientes.

Au cours de l'année 2012, la Municipalité veillera à ce que des travaux d'amélioration des fossés de drainage dans plusieurs secteurs soient réalisés afin de réduire les impacts d'apport en sédimentation dans nos lacs.

Encore cette année, un inspecteur en environnement est disponible pour se déplacer sur vos terrains afin de vous informer sur la réglementation municipale et pour vous donner des conseils pour améliorer votre rive et l'ensemble de votre terrain afin de minimiser les impacts sur le lac.

Finalement, le parc du P'tit Train du Nord a subi un glissement de terrain au kilomètre 100.9. Des travaux de réparation ont déjà été entrepris par la corporation et le financement sera assuré par la MRC et le ministère des Transports. La Municipalité a installé une signalisation sur le chemin du moulin pour un contournement de 4 kilomètres et une réduction de vitesse pour la durée des travaux. Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Je vous souhaite un bel été

Gilbert Brassard, maire

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL DU 14 ET DU 22 MAI 2012

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2012

Le seul dossier à l'étude lors de la séance extraordinaire du 14 mai portait sur la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de rénovation et réaménagement du Centre communautaire et l'installation d'un dôme sur la patinoire extérieure au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II. Celle-ci a été présentée le 18 mai.

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2012

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mai 2012.

Appels d'offres et contrats

Suite à l'appel d'offres numéro 2012-02, le mandat pour la construction de ± 283 mètres linéaires de trottoirs sur la rue de la Gare a été accordé à Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc. pour la somme de 52 921 $ plus les taxes.

Administration et finances

Le conseil a procédé à l'embauche des employés d'été pour le Bureau d'accueil touristique, pour les espaces verts ainsi que pour le camp de jour.

En vertu des règlements du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle, l'employeur devant nommer 3 (trois) des 6 (six) membres ainsi que le tiers-membre du Comité de retraite, une résolution a été adoptée en ce sens.

Suite à l'affichage du poste de mécanicien opérateur, la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Paul Corbeil. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

Suite à la fin de sa période de probation et à l'excellent travail qu'elle réalise, la directrice du Service des loisirs et du tourisme, Mme Belinda Proulx, a été confirmée à son poste de façon permanente.

Le conseil a autorisé la vente de parcelles de terrains au MTQ pour la réalisation du contournement.

Une résolution a été adoptée pour demander au gouvernement d'adopter le projet de loi no14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs «avancées» significatives par rapport à l'ancienne législation.

Un nouveau système de télécommunication sera acquis par la Municipalité offrant un meilleur service à un moindre coût.

Travaux publics

Le conseil a autorisé M. Gabriel Robillard, journalier-chauffeur à la Municipalité, à suivre la formation d'opérateur en traitement de l'eau potable afin de nous assurer de toujours avoir des employés formés en poste.

Le conseil a également autorisé l'acquisition et l'installation de glissières de sécurité sur le chemin du Lac-Joly afin de protéger le lac Chaudefond d'un éventuel déversement de carburant suite à un accident automobile et de s'assurer de la qualité de notre eau potable.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

La Municipalité de Labelle a mandaté la firme ZÉROCo2 pour réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action, dans le cadre du Programme Climat municipalités, lequel subventionne entièrement ces travaux.

Au niveau des dérogations mineures, le conseil a étudié les demandes et accordé les dérogations mineures suivantes, à savoir :

- dérogation de 3,25 mètres pour la reconstruction de la galerie en partie dans la rive d'une profondeur de 1,2 mètre avec un toit, mais de ne pas permettre l'agrandissement de la véranda dans la rive, à la condition de changer l'installation septique conforme au règlement Q-2, r.22 avant le 9 septembre 2013. Le tout sur le lot 13A-P, rang 01, dans le canton de La Minerve, situé au 6846, chemin du Lac-Labelle;
- dérogation de 1,32 mètre sur la hauteur pour la construction d'un garage, sur les lots 5B-29 et 5B-30, rang I, dans le canton de Joly, situé au 271, chemin des Merles;
- les dérogations pour les terrains numéro 2 et 3 sur le lot 33A-3 de 702,6 m^2 et de 306,1 m^2 pour la superficie, le tout sur le rang I, dans le canton de Joly situé sur chemin Nantel;

De refuser les dérogations pour les terrains numéro 4, 5 et 6 sur le lot 33C-P, le tout sur le rang I, dans le canton de Joly situé sur chemin Nantel.

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur Noyau villageois, proposé par le demandeur pour changer le revêtement de la toiture par un matériaux de plastique imitation de cèdre de couleur brune et le remplacement du bardeau de cèdre au revêtement extérieur par un revêtement métallique de couleur pierre grise au 155, rue du Collège, a été accepté.

Une demande de lotissement relative à la création de plusieurs terrains devra être réétudiée par le demandeur afin de voir la possibilité d'y inclure le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Une demande d'ordonnance d'injonction a été autorisée afin de faire changer un puisard déficient pour une installation septique conforme, sur le lot 80, rang J, dans le canton de Labelle.

Compte tenu des travaux de contournement, le conseil a dû procéder à la nomination d'une nouvelle section de rue anciennement sur la montée Fugère pour « chemin Fleuribelle ».

Le coût des vignettes de bateau a été fixé à 5 $ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation et de 30 $ pour un utilisateur non contribuable à Labelle pour chaque embarcation, soient les mêmes tarifs que l'an dernier.

Loisirs

Le conseil a autorisé la signature d'un nouveau protocole d'entente entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques.

Le conseil a également autorisé la signature du protocole d'entente entre le Comité de la Gare et la Municipalité concernant la gestion et l'exploitation du restaurant et de l'hébergement de « La Gare, auberge, restaurant, bar».

La tenue de la 6e édition du symposium Le Campagn'Art les 14 et 15 juillet prochains, a été autorisée par le conseil.

La Municipalité a adhéré au cadre de référence pour les camps de jour municipaux qui contient des balises simples et mesurables pour nous guider dans l'atteinte d'un standard de qualité et de sécurité supérieur pour notre camp de jour.

Finalement, le conseil a autorisé l'acquisition d'une thermopompe pour climatiser et chauffer le Pavillon des loisirs, conformément à ce qui avait été établi dans la politique familiale.

Règlements

Suite à la consultation publique qui a eu lieu le 8 mai dernier où aucun citoyen n'a manifesté son opposition aux premiers projets de règlement, les seconds projets de règlements numéros 2012-215 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier diverses dispositions comprenant, entre autres, les coupes forestières, la rive et les terrains de camping et 2012-216 modifiant le règlement de construction numéro 2002-58 relatif à l'obligation de construire des fondations sur les bâtiments principaux, ont été adoptés.

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption du règlement numéro 2012-217 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle. Une présentation de ce règlement a également été faite. Celui-ci sera adopté lors de la séance de juin 2012.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance de mai 2012.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le **18 juin 2012 (lundi).**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'Hôtel de ville, à la maison de la culture et pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ÉTÉ 2012

Le bureau d'accueil touristique ouvrira officiellement ses portes pour la saison estivale 2012 le 18 mai prochain.

Voici les heures d'ouvertures pour la saison :

Du 18 mai au 17 juin 2012 inclusivement :
Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h

Du 18 juin au 6 septembre 2012 inclusivement :
Dimanche au jeudi de 9 h à 17 h
Vendredi et samedi de 9 h à 19 h

Du 7 septembre au 7 octobre 2012 inclusivement :
Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h

POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de ville
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819-681-3371, **Télécopieur** : 819-686-3820
Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca, **Site internet** : www.municipalite.labelle.qc.ca

PAR SERVICE

CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Gilbert Brassard	(5006)

ADMINISTRATION

Direction générale	Claire Coulombe, directrice générale	(5004)
Finances	Marie-France Turpin, directrice	(5002)
Greffe	Geneviève Gaudreau	(5003)
Taxation	Nathalie Charette	(5005)
Réception	Danielle Lacasse	(5000)

LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

Loisirs	Belinda Proulx, directrice	(5009)
	Janick Nantel, camp de jour	(5028)
Télécopieur		(819) 686-2189
Bibliothèque	Nathalie Robson, directrice	(5021)
Piscine	Johanne Paquette	(5014)
Société d'histoire	Gilbert Cholette	(5022)

SERVICE D'INCENDIE

Stephen Potts, directeur	(5023)
Urgence	911

TRAVAUX PUBLICS

Marc Ethier, directeur	(5010)
Télécopieur	(819) 686-1083
Urgence (téléavertisseur)	(800) 363-3781
Demandez numéro d'usager	(414258)

URBANISME

Marc Blaquière, directeur	(5007)
Maryse Trudel	(5008)
Martin Ouimet	(5031)
Ginette Cormier	(5001)

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont *l'Info municipale* au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par **courriel.** Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca.

COURRIER EXTERNE ET CHUTE À LIVRES

Il vous est possible de nous faire parvenir du courrier en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de ville en utilisant la boîte de courrier externe située à la droite de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville au 1, rue du Pont.

Vous pouvez également utiliser la chute à livre de la bibliothèque Lancia-Monette qui est située à la droite de la porte d'entrée principale de la bibliothèque municipale pour la remise des livres empruntés.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal pour la saison estivale auront lieu les 18 juin, 16 juillet et 20 août 2012 à 20 h à la salle Wilfrid-Machabée située au 2e étage de l'Hôtel de ville.

Profitez de votre passage au chalet pour venir rencontrer l'équipe du Conseil municipal, leur poser vos questions et prendre connaissance des différents dossiers traités.

Vous serez à même d'en savoir plus sur les dossiers qui vous concernent et vous touchent et il vous sera alors possible de leur faire part de vos préoccupations et de vos intérêts.

Le Pare-feu du Chef

Passer l'été... bien protégé

Nous voici en plein cœur de l'été. Quoi de plus agréable que de profiter de la douceur du temps pour jouer dehors, dans la piscine, faire du camping et autres activités estivales.

Revenons d'abord à l'utilisation du barbecue. Le cuisinier ou la cuisinière devrait porter un bon tablier, des mitaines de cuisson qui protègent tout l'avant bras et utiliser des ustensiles à long manche. Il ou elle doit s'assurer de la stabilité de l'appareil, un barbecue qui bascule, ça gâche un repas ! Ne l'adossez pas à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation.

Durant la saison chaude, des orages électriques nous visitent parfois. Lorsque vous voyez des éclairs et que le tonnerre gronde, cessez la cuisson, mettez-vous à l'abri et attendez que la tempête passe. **N'entrez surtout pas l'appareil à l'intérieur**. Ne l'approchez pas non plus de la porte fenêtre. Une intoxication au monoxyde de carbone est insidieuse et mortel. Et si par mégarde le feu prend dans le barbecue, fermez le couvercle et l'alimentation en gaz.

Certains préfèrent les barbecues au charbon de bois. Utilisez toujours un allume-feu spécifiquement conçu pour ce type d'appareil. JAMAIS D'ESSENCE ! Et n'ajoutez jamais d'allume-feu liquide sur des briquettes chaudes. Les feux d'artifice, gardez-les pour plus tard !

La piscine représente un élément appréciable de confort durant les chaudes journées d'été. Saviez-vous que les produits d'entretien peuvent être dangereux? Ils sont constitués de produits à base de chlore. Ces produits chimiques peuvent réagir et provoquer un phénomène de combustion spontanée s'ils entrent en contact avec des matières organiques comme les pluies acides, la sueur, etc. Ils peuvent aussi interagir avec d'autres produits comme l'essence, l'huile à moteur, la térébenthine, l'acétylène et autres. Alors soyez prudents lors de l'entreposage de ces produits : d'abord suivez bien les recommandations du fabricant, ensuite gardez-les à l'extérieur du domicile, au sec et dans un endroit bien ventilé. Éloignez-les de toute source de chaleur et surtout, gardez-les à bonne distance des autres produits entreposés chez vous. Et si les contenants sont percés ou endommagés, il vaut mieux disposer du produit de façon adéquate et sécuritaire.

Les soirées chaudes vous donneront peut-être envie de faire griller quelques guimauves sous un ciel étoilé. Pour ce faire, certains privilégieront l'installation d'un foyer extérieur. Vérifiez d'abord auprès de votre municipalité si la réglementation vous le permet. Ce genre d'appareil ne respecte pas les normes pour la limite d'agents polluants. De plus, ce ne sont pas des incinérateurs. N'y brûlez donc pas n'importe quoi. Il est plus plaisant de ne voir griller que les guimauves!

Pour d'autres, les pièces pyrotechniques représentent une façon agréable d'illuminer ces soirées passées en famille. Les enfants surtout apprécient ce genre de spectacle. Qu'il est agréable de voir le bonheur et la joie illuminer leur visage! Avant d'utiliser ces feux d'artifice de type familial, consultez votre municipalité. Là encore, la réglementation en interdit peut-être l'usage. Si oui, vérifiez que vous répondez aux conditions d'utilisation (par exemple, avez-vous un espace suffisant pour utiliser ces feux). Lisez bien les instructions du fabricant pour chaque feu d'artifice, car elles diffèrent d'un type à l'autre. Allumez les feux un à la fois. Ne laissez jamais de feux d'artifice à de jeunes enfants. Gardez toujours de l'eau ou un extincteur à portée de la main. Allumez-les toujours à une bonne distance des spectateurs et de tout bâtiment ou matériau combustible. NE TENTEZ PAS d'allumer de nouveau un feu qui s'est éteint. Et si cela vous est possible, faites donc appel à un expert!

Vous connaissez les feux de Bengale utilisés lors des anniversaires? Ils ne sont pas aussi inoffensifs qu'on le croit. On ne devrait jamais mettre dans les mains d'un enfant ce type de feux : ils représentent un risque important pour les vêtements ou d'autres matières inflammables. Et savez-vous que la température des feux de Bengale peut atteindre 1 200 degrés Fahrenheit? Sérieuses brûlures en vue!

Soyez prudents!

Le Pare-feu du Chef … SUITE...

Comme prudence est mère de sûreté, c'est en étant prudents qu'on évite tout danger. Maintenant que nous en savons un peu plus sur la sécurité entourant ces petits plaisirs de l'été, passons d'agréables soirées à regarder tout ce qui brille... feux ou étoiles.

Les visites résidentielles

Les pompiers ont commencé leurs visites résidentielles pour l'année. Ils sont en groupe de deux, avec un véhicule d'incendie, en uniforme et bien identifiés. La visite ne prend pas plus que 15 minutes et peut vous donner de bons conseils. Ce sont des visites pour vous aider à titre informatif.

Alors passez un bel été en toute sécurité!

Le directeur du service, Stephen Potts

BARILS DE RÉCUPERATION D'EAU DE PLUIE

La Municipalité de Labelle est heureuse de vous annoncer que dans le cadre du fond Éco IGA, elle a obtenu, encore une fois, une subvention de 70 barils de récupération d'eau de pluie. Pour en obtenir un au prix modique de 30 $, vous devrez vous inscrire via la page d'accueil du site Internet de la Municipalité de Labelle au www.municipalite.labelle.qc.ca Vous avez jusqu'au 29 juin 2012 pour vous inscrire.

Dans le cas où le nombre d'inscriptions dépasserait le nombre de barils obtenus par la subvention, l'organisme « Jour de la Terre » qui gère le programme, procèdera par tirage au sort et remettra la liste des personnes qui auront droit à un baril à la Municipalité de Labelle.

Pour plus d'informations, communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 819 781-3371 aux postes 5007 ou 5031.

Elle nous fait honneur !

Gracieuseté du Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton

Audrey Labonté de Labelle et étudiante de troisième année en sciences forestières de l'Université de Moncton, a démontré tout son savoir faire à deux premiers ministres canadiens.

En effet, elle a pu expliquer au premier ministre du Canada Stephen Harper et à son homologue du Nouveau-Brunswick David Alward, l'art de la plantation de semis lors d'une conférence de presse qui soulignait l'inauguration de l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques.

Cette jeune femme, passionnée par tout ce qu'elle touche, a réussi avec brio sa démonstration et n'a pas été trop intimidée par la présence de ces politiciens renommés. Étudiante et boursière de l'Université de Moncton, Audrey saura sans contredit repousser ses limites et atteindre les buts qu'elle s'est fixés.

Félicitations encore une fois !

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble.

Date de tombée 15 juin 2012
Date de parution 5 juillet 2012

SERVICE DE L'URBANISME

Marc Blaquière, directeur poste 5007, Maryse Trudel, directrice adjointe, poste 5008
Martin Ouimet, inspecteur en environnement, poste 5031, Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001

****

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Roseau commun

L'introduction d'espèces exotiques au Québec a été grandement favorisée par la mondialisation et la multiplication des échanges commerciaux avec l'étranger. En effet, bien qu'une espèce puisse être introduite hors de son aire de répartition à la suite de phénomènes naturels tels que des inondations ou des déplacements inhabituels d'animaux, la plupart des introductions sont liées aux activités humaines. Elles peuvent être volontaires, par exemple lorsque des agents de biocontrôle ou des espèces domestiquées, chassées ou pêchées sont relâchées avec ou sans autorisation. Les introductions peuvent aussi être accidentelles, comme dans le cas d'espèces échappées d'élevages, d'espèces utilisant les réseaux de transport ou de celles transportées sur des produits comme le bois de chauffage.

Dans plusieurs régions du monde, les impacts causés par les EEE sont considérables, tant d'un point de vue écologique, économique que social. La Convention sur la diversité biologique considère d'ailleurs les EEE comme la deuxième menace mondiale pour la biodiversité, après la destruction des habitats.

Impacts des EEE		
Écologiques Dégradation des écosystèmes; Modification de la structure et de la composition des communautés (prédation ou compétition avec les espèces indigènes); Perte des fonctions des écosystèmes bénéfiques aux humains (services écologiques).	**Économiques** Coûts associés aux dommages et au contrôle des EEE - Dans le monde : 5 % du PIB; - Au Canada : 7,5 milliards de dollars; - Dans la région des Grands Lacs : 200 millions de dollars américains par année, uniquement pour les EEE aquatiques.	**Sociaux** Compromet les emplois liés à l'exploitation d'espèces indigènes Menace à la santé des humains ou aux espèces animales sauvages ou domestiques.

Dès qu'une EEE est établie dans un écosystème favorable (ou dans une population qui sert de vecteur), il devient pratiquement impossible de la déloger et il très coûteux de la contrôler. C'est pour cette raison que la prévention, la détection précoce et les interventions rapides sont des mesures clés dans la lutte aux EEE. Il est donc important de se doter d'un plan stratégique permettant de développer des outils pour prévenir ou détecter rapidement les nouvelles introductions, et lutter efficacement contre les espèces exotiques.

La prévention de certaines espèces envahissantes faunique est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Par la description de ces espèces, de leurs caractéristiques, de leurs impacts et, surtout, des **méthodes de contrôle et de prévention**, le Ministère vise à sensibiliser la population à l'importance d'adopter les mesures nécessaires pour limiter leur introduction et leur propagation.

Source : MRNF (Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune)

SERVICE DE L'URBANISME, SUITE...

Marc Blaquière, directeur poste 5007, Maryse Trudel, directrice adjointe, poste 5008
Martin Ouimet, inspecteur en environnement, poste 5031, Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001

****

Le beau temps est de retour…
vous devez maintenant retirer votre abri temporaire !

Veuillez noter que depuis le 21 mai 2012, votre abri temporaire (tempo) comprenant la toile ainsi que la structure devait être enlevé de votre propriété pour l'été.

Aucun abri temporaire n'est permis après cette date, et ce, peu importe son emplacement sur le terrain. Des constats d'infraction pourraient être acheminés aux contrevenants.

Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de grâce jusqu'à la fête des Patriotes.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 819-681-3371, poste 5008.

En vous remerciant de votre collaboration.

Permis et certificats exigés
pour la réalisation de travaux sur votre propriété.

L'été arrive à grand pas et plusieurs d'entre vous profiteront de cette belle saison estivale pour faire divers travaux sur leur résidence. Ainsi, n'oubliez surtout pas de venir déposer votre demande de permis ou certificat à la municipalité et ce, avant de débuter vos travaux tels que la construction d'une remise, d'un garage, d'un quai, d'une piscine, d'un spa, de l'aménagement d'une installation septique, d'un puits, d'un agrandissement de la maison, de la rénovation de vos bâtiments, de l'abattage d'arbre, de remblai et déblai, etc.

En effet, un permis est obligatoire dans tous les cas où une personne désire construire, transformer, agrandir, ajouter, réparer, déplacer, enlever, démolir ou changer l'utilisation d'un bâtiment. Il en est de même pour tous travaux dans la bande de protection riveraine.

Pourquoi faut-il un permis? Un permis est plus qu'une simple démarche administrative, c'est une garantie que les propriétaires se donnent :

- Pour assurer l'harmonie entre les constructions, garantissant ainsi à la collectivité un milieu de vie de qualité ;
- Pour protéger l'environnement ;
- Pour garantir une localisation adéquate des usages et constructions à l'intérieur du territoire ;
- Pour protéger la valeur des propriétés ;
- Pour assurer que les constructions soient conformes aux règlements municipaux et provinciaux et puissent être vendues sans problème d'ordre légal.

N'hésitez pas à vous informer auprès du service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 pour voir si votre projet tel que désiré est réalisable et s'il nécessite l'émission d'un permis. Cette simple démarche vous permettra d'éviter de désagréables surprises.

De plus, afin d'éviter tout fâcheux retard, prévoyez environ 2 semaines de délai pour l'émission du permis, qui sera valide durant 1an.

Une fois votre permis obtenu, n'oubliez pas de l'afficher bien visiblement. Vous démontrerez ainsi votre respect envers la réglementation d'urbanisme.

SERVICE DE L'URBANISME, SUITE …

Marc Blaquière, directeur poste 5007, Maryse Trudel, directrice adjointe, poste 5008
Martin Ouimet, inspecteur en environnement, poste 5031, Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001

****

PISCINES VS ÉCONOMIES D'EAU POTABLE

Dans le cadre de l'adoption de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable par le gouvernement du Québec, les Municipalités ont un effort à faire en ce sens. Ainsi, il est important d'adopter des pratiques de consommation d'eau potable qui soient respectueuses de l'environnement en plus d'être économiques pour la Municipalité et pour ses citoyens.

La majorité des piscines sont remplies d'eau potable et lorsque vous effectuez un lavage à contre-sens, mieux connu sous le nom de « back-wash », c'est de l'eau potable que vous utilisez pour remplacer celle qui est rejetée. C'est pourquoi nous voulons vous sensibiliser sur l'importance de faire cette action de la façon la plus efficace possible. Ainsi, lorsque vous effectuez un « back-wash », il faut demeurer tout près et surveiller l'eau qui sort du tuyau d'évacuation et lorsque celle-ci devient claire et propre, le filtre est rincé proprement et vous devez arrêter immédiatement ce cycle. De cette façon, vous agissez en citoyen responsable et respectueux de l'environnement tout en vous assurant un nettoyage adéquat.

Piscine et spa, la sécurité avant tout !

Le soleil éclatant, la chaleur, les vacances arrivent d'ici peu et il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir ou un spa pour se relaxer et s'amuser.

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour leur implantation au coût de 30$, et ce même pour les piscines gonflables, afin d'assurer la sécurité de votre installation selon des normes provinciales et municipales en vigueur.

Il est important pour vous de connaître les règlements et d'être assuré que votre installation soit conforme pour éviter les accidents malheureux. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine ou votre nouveau spa.

Passez un bel été, sans danger !

UTILISATION DES ROULOTTES, CARAVANES ET TENTES-ROULOTTES

Les propriétaires de roulottes, de caravanes et de tentes-roulottes semblent méconnaitre les normes municipales régissant l'utilisation de ces équipements. Nous constatons que l'emplacement choisi pour leur entreposage n'est pas toujours adéquat, d'autant plus qu'elles sont parfois utilisées pour accueillir de la famille ou des amis sur les propriétés résidentielles ou de villégiatures. Nous désirons donc, vous sensibilisez aux normes suivantes.

L'occupation d'une roulotte, d'une caravane ou d'une tente-roulotte est interdite sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle, à l'exception des terrains de camping.

Cependant, l'entreposage des roulottes, caravanes et tentes-roulottes est autorisé sur un terrain résidentiel ou de villégiature, exclusivement, dans la cour arrière ou latérale sans toutefois dépasser la façade avant de la résidence et pourvu qu'aucune personne ne l'occupe, et ce, en tout temps.

Par ailleurs, une roulotte, une caravane ou un motorisé peut être utilisé à titre d'usage provisoire afin d'abriter le propriétaire uniquement durant la construction ou la rénovation de sa résidence. La superficie maximale ne peut pas excéder 20 m² (215 pi²) et la durée de cet usage est limitée à 180 jours. Finalement, l'usage provisoire doit être obligatoirement raccordé à une installation septique conforme.

Enfin, veuillez noter que le bien-fondé de la règlementation d'urbanisme sur les roulottes, caravanes et tentes-roulottes est d'un point de vue environnemental, concernant les déjections des eaux usées dans l'environnement ou la surutilisation de l'installation septique de la résidence, et d'un point de vue de courtoisie du voisinage, concernant l'esthétique des propriétés voisines et la sérénité des lieux.

Nous vous rappelons qu'une infraction au règlement d'urbanisme vous assujetti à une amende de 300 $ plus frais d'administration, et ce, pour chaque jour que l'infraction est répertoriée.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET INSPECTIONS DURANT L'ÉTÉ

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique, le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* édicte que la fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Pour un chalet, elle doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être tous les 2 ans. Pour ce qui est des fosses scellées, elles doivent l'être au besoin, mais au maximum tous les deux ans. Nous vous rappelons qu'il faut nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange. Vous pouvez nous la faire parvenir par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'Hôtel de ville. Il nous fera alors plaisir de pouvoir vous saluer !

Au cours des prochaines semaines, le Service de l'urbanisme enverra des avis pour vous rappeler que la vidange de la fosse septique est rendue à échéance. Pour les récalcitrants, après le premier avis, nous enverrons un constat d'infraction d'un minimum de 300$ plus les frais d'administration.

Durant l'été, plusieurs propriétés seront inspectées afin de s'assurer de leur conformité et qu'ils ne constituent pas de risque pour l'environnement.

INFO LACS
SUR LES LACS DE LABELLE, ON PORTE LA VIGNETTE

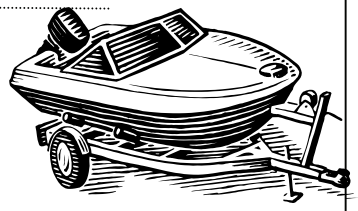

Dans une perspective de protection de l'environnement des plans d'eau et dans le but de contrer la propagation du myriophylle et autres espèces exotiques, depuis mai 2009, chaque embarcation à moteur doit porter une vignette.

L'embarcation, de même que la remorque doivent être lavées avant la mise à l'eau du bateau. Cette règle s'applique sur l'ensemble des cours d'eau situés, en totalité ou partiellement, sur le territoire de Labelle.

Les vignettes 2012 sont disponibles au coût de cinq dollars (5 $) pour les contribuables de Labelle et au coût de trente dollars (30 $) pour les non-contribuables de Labelle.

Vous pouvez vous les procurer, de même que la copie du règlement au bureau d'accueil touristique de Labelle, à l'hôtel de ville de Labelle ainsi qu'à la descente publique du lac Labelle.

Il vous est possible de procéder au lavage de vos bateaux et remorques au lave-auto libre service de Labelle.

Heures d'ouverture:

HÔTEL DE VILLE
1, rue du Pont
8 h 30 12h
13h à 16h30

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
6422-A, boul. Curé-Labelle
Voir l'encadré en page **4**

LAVE-AUTO LIBRE SERVICE DE LABELLE
6541, boul. Curé-Labelle

POUR LE LAVAGE DE BATEAU
Tous les jours de 9 h à 17 h

ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC LABELLE

Association des propriétaires au lac Labelle

HEURES D'OUVERTURE:

Du 22 mai au 3 septembre 2012
7 jours par semaine
De 10 h à 18 h

TARIFICATION EXIGÉE POUR LA DESCENTE DE BATEAU

Résident et/ou contribuable de Labelle	Gratuit *
Non contribuable de Labelle	50 $ *

- ***Un certificat de lavage, dont la date ne doit pas être antérieure de plus de 24 heures avant la date de mise à l'eau, doit être présenté au préposé responsable de l'accès, ou le scellé validant que le bateau n'a pas transité sur un autre plan d'eau est intacte***

COLLECTE DES GROS REBUTS

Dates de collecte
Secteur Labelle et lac Labelle: 8 octobre
Rive-Ouest-du-Lac-Labelle: 15 octobre

Chaque année, la Municipalité vous offre l'opportunité de vous débarrasser de vos gros rebuts domestiques. Malheureusement, certaines personnes abusent et profitent de ces journées pour y étaler en bordure des chemins tous leurs déchets.

VOICI LA LISTE DES SEULS TYPES D'OBJETS ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS :
Vieux meubles de maison et de jardin : table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier.
Certains appareils électroménagers : cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.

Certains types d'objets auparavant ramassés ne le sont plus depuis 2009 :
Les matériaux de construction, les résidus verts ainsi que le matériel informatique et électronique. De plus, comme par le passé, les pneus, les RDD (résidus domestiques dangereux), certains objets divers et les électroménagers contenant des halocarbures ne sont pas acceptés dans la collecte des gros rebuts.

Réglementation
Selon l'article 30 du règlement numéro 2009-181 sur les nuisances qui stipule que le fait de placer ou de laisser à la traîne des déchets, détritus, débris, rebuts ou tout type de matériaux sur toute propriété est considéré comme étant une nuisance et est prohibé.

Selon l'article 36 du règlement numéro 2009-181 sur les nuisances, toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende qui ne peut être inférieure à trois cents dollars (300 $) et qui ne doit pas excéder mille dollars (1 000 $) pour une personne physique et qui ne peut être inférieure à six cents dollars (600 $) et qui ne doit pas excéder deux mille dollars (2 000 $) pour une personne morale ; les frais pour chaque infraction sont en sus.

De plus, selon l'article 37 du règlement numéro 2009-181, tout contrevenant à l'une ou l'autre des obligations prévues au présent règlement, outre les pénalités prévues par le présent règlement, devient débiteur envers la Municipalité des coûts de nettoyage ou de réparation effectué par elle.

Pour les horaires, demande d'information et plaintes, vous pouvez consulter le site Internet "Un train de vie durable" en cliquant sur le logo qui suit ou appeler la MRC des Laurentides au (819) 681-3398.

Vous pouvez également contacter madame Ginette Cormier, secrétaire au Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle, au (819) 681-3371 poste 5001. Site internet www.traindeviedurable.com

Nous vous encourageons à faire votre part pour diminuer la quantité de déchets enfouis. Nous vous invitons donc à déposer en bordure de route, la veille de la collecte des gros rebuts, une quantité raisonnable de gros rebuts et à les placer de façon ordonnée.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la liste des matières **non acceptées** lors de la collecte des gros rebuts ainsi que différentes façons pour en disposer.

MATIÈRES NON ACCEPTÉES	OÙ EN DISPOSER	COÛT
Déchets domestiques : ampoules hallogènes et incandescentes (à filament)	Dans les bacs noirs lors de la collecte des déchets domestiques	GRATUIT
Matériaux de construction et démolition : pierre, béton, brique, bain, douche, évier, toilette, céramique, tapis, prélart, branches	Dépôt de matériaux secs	Des frais s'appliquent
Divers : toile de piscine, vélo, balançoire, barbecue sans bonbonne, tondeuse à gazon, pièce de véhicule automobile, pédalo, quai	Dépôt de matériaux secs	Des frais s'appliquent
Appareils électriques et électroniques : ordinateur, télévision,radio, micro-ondes, etc	Dépôt de matériaux secs	GRATUIT
Tous les **pneus** de véhicules automobiles (sans jantes et moins de 18 pouces)	Garagiste Dépôt de matériaux secs **Sainte-Agathe-des-Monts et Rivière-Rouge seulement**	GRATUIT
Électroménagers contenant des halocarbures : réfrigérateur, congélateur, air climatisé	Recyc-Frigo www.recyc-frigo.com Dépôt de matériaux secs **Sainte-Agathe-des-Monts et Rivière-Rouge seulement**	Recyc-frigo : GRATUIT DMS : des frais s'appliquent
Tous les **résidus domestiques dangereux** (RDD) : téléphone cellulaire, aérosols, batterie d'auto, cartouche d'encre, ampoule fluocompacte, tube fluorescent, contenant vide de peinture en métal, huile à moteur usagée, oxydant, peinture, vernis, solvant, pesticides, engrais, produit nettoyant, thermomètre, pile alcaline et rechargeable et bonbonne de propane.	Dépôt de RDD **Garage municipal de Labelle** 8565, boul. Curé-Labelle 819-681-3371 poste 5010	GRATUIT
Résidus de jardin : feuilles mortes, herbe coupée, végétaux	Dépôt de matériaux secs ou Utilisez dans le compost ou comme paillis	GRATUIT
Médicaments périmés, aiguilles et seringues	**Pharmacie**	GRATUIT
Armes à feu, munitions et explosifs	**Service de police**	GRATUIT

COORDONNÉES ET HORAIRES DU DÉPÔT DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)
Garage municipal de Labelle • **8565, boul. Curé-Labelle • 819-681-3371 poste 5010**
octobre à avril : premier vendredi du mois de 8h00 à 12h00 • mai à septembre : premier samedi du mois de 8h00 à 12h00

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Saint-Jean-Baptiste le **25 juin** ainsi que pour la fête du Canada le **2 juillet.**

Le Bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire prévu.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUIN

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 18 juin 2012 à 20h, cinq dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- Une dérogation de 36 centimètres avec le lac pour la reconstruction du bâtiment principal, sur le lot 13-4, rang N, dans le canton de Joly, situé au 2307, chemin du Lac-Baptiste;
- Une dérogation de 7,75 mètres avec le lac pour l'agrandissement du bâtiment principal, sur le lot 48, rang R, dans le canton de Joly, situé au 2, île Bouchard;
- Une dérogation de 1,61 mètre avec le latéral gauche suite à la reconstruction du bâtiment principal, sur le lot 3-15. rang 01, dans le canton de La Minerve;
- Une dérogation de 79 centimètres avec la marge avant et une dérogation de 2,11 mètres avec la rivière Rouge pour la reconstruction du bâtiment principal, sur le lot 52, rang H, dans le canton de Joly, situé au 13700, boulevard du Curé-Labelle;
- Une dérogation de 1,61 mètre avec la marge latérale gauche et de 3,68 mètres dans la bande de protection riveraine pour l'agrandissement du bâtiment principal, sur le lot 23A-2, rang H, dans le canton de Joly, situé au 2640, chemin du Lac-Labelle.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

INFORMATIONS IMPORTANTES !!!

Surveillez vos courriels et la page Facebook de la Municipalité pour connaître la date du 5 à 7 **parents-enfants-animateurs**. Celui-ci devrait avoir lieu au courant de la semaine du 25 juin 2012.

HEURE DE FERMETURE DU SERVICE DE GARDE DES 5 ET 10 JUILLET 2012

Veuillez noter que pour les deux premières sorties du Pélicamp, il n'y aura pas de service de garde à la fin de la journée (16 h à 18 h).

Aventure Parc	Jeudi 5 juillet 2012	Retour au Pélicamp à 16 h
Aventure Pirates	Mardi 10 juillet 2012	Retour au Pélicamp à 16 h 30

Vous devez donc vous assurer de récupérer vos enfants pour ces heures de retour, et ce, uniquement pour les deux premières sorties.

OUVERTURE DE 3 ACTIVITÉS AUX ENFANTS DE LABELLE

Pour les activités suivantes du Pélicamp, il est possible pour les enfants de 5 à 12 ans, résidents de Labelle, d'y participer même s'ils ne sont pas inscrits au Pélicamp.

Prenez note que le Pélicamp ne sera pas responsable de vos enfants et c'est pourquoi chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.

Aventure Pirates de St-Adolphe d'Howard	Mardi 10 juillet 2012	22 $
Musée des civilisations (Gatineau)	Jeudi 19 juillet 2012	20 $
Théâtre de la Botte Trouée (plein-air)	Mardi 31 juillet 2012	12 $

LES PLACES SONT LIMITÉES !!

Vous devez vous inscrire avant le 22 juin 2012, 16 h 30 au 819-681-3371, poste 5028. Notez que votre inscription se verra confirmée avec le paiement.

BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE

819-681-3371, poste 5021

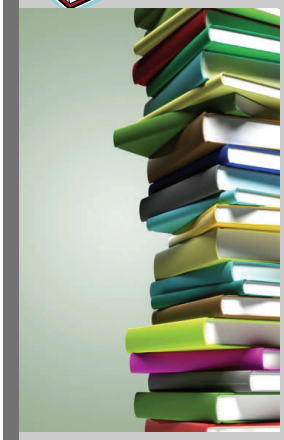

Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021
www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/labelle

Mardi :	13 h à 17 h
	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	12 h 30 à 16 h 30
Jeudi :	13 h à 17 h
	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi :	10 h à 12 h
	12 h 30 à 16 h 30
Samedi :	9 h à 12 h 30

Services :

* Prêts de livres et revues
* Réservation de documents
* Location de best-sellers ($)
* Prêts inter-bibliothèque
* Accès Internet gratuit (sans fil disponible)
* Impression de documents ($)
* Accéder à votre dossier en ligne

Abonnement :

Résidents et contribuables : gratuit
Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription

CLUB DE LECTURE DU RAT BIBOCHE

À partir du 5 juin, le club du rat Biboche est de retour pour les 3 à 6 ans. Des surprises t'attendent lors de ton inscription et plusieurs prix seront attribués au hasard!

BOOKMYNE : ACCÉDER À SON DOSSIER D'ABONNÉ À PARTIR D'UN APPAREIL MOBILE

Télécharger cette application gratuitement pour consulter le catalogue de la bibliothèque à parti de votre appareil mobile (iPhone, iPad et iPod, téléphones intelligents et tablettes fonctionnant sous Android 1.6 ou version ultérieure). BookMyne est téléchargeable à partir de l' « App Store » d'Apple ou à partir de « Google play » pour les appareils sous Android et vous permet de :

- ☐ Accéder à votre dossier personnel **(vous aurez besoin de votre de votre « NIP biblio » (demandez-le au comptoir du prêt) ainsi que de votre # d'abonné qui se trouve à l'endos de votre carte de bibliothèque),**
- ☐ Renouveler vos prêts,
- ☐ Placer vos réservations
- ☐ Vérifier si un livre en librairie est à votre bibliothèque en photographiant le code à barres directement dans l'application.
- ☐ Application disponible en français et anglais.

ZPORTAL : DEMANDER UN PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUE

Il vous est maintenant possible de faire vos demandes de prêts entre bibliothèque via le site Zportal. Si vous êtes intéressé, un document explicatif est disponible au comptoir du prêt.

Le 28 avril dernier a eu lieu le lancement du tout dernier livre de M. Pierre Vennat, résident du Lac Labelle. Plus de 300 personnes étaient réunies au manège militaire des Fusiliers Mont-Royal dont le sénateur Jacques Demers.

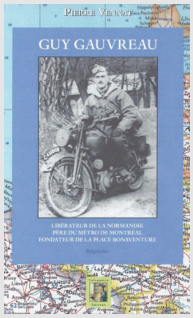

Guy Gauvreau : libérateur de la Normandie, père du métro de Montréal, fondateur de la Place Bonaventure : biographie / Pierre Vennat

Membre de l'état major de la 2e Division canadienne durant la Seconde Guerre mondiale, Guy Gauvreau fut nommé aide de camp du maréchal Bernard L. Montgomery avant de devenir brigadier général des Fusiliers Mont-Royal. Il avait à peine 29 ans. Malheureusement, il fut grièvement blessé lors de la bataille de Normandie, mettant ainsi fin à son rôle actif au sein de l'armée canadienne. Cela ne l'empêcha pas, après la guerre, de reprendre du service en tant que commandant d'une brigade de milice avant de devenir colonel honoraire des Fusiliers Mont-Royal. Sa carrière au sein de la communauté d'affaires montréalaise fut, elle aussi, un modèle de leadership, notamment en tant que président de la Commission de transport de Montréal au moment du début de la construction du métro ainsi que président-fondateur de la Place Bonaventure.

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

Auteur: Bertrand, Janette
Titre: Lit double

Janette Bertrand, qui a vécu en couple plus de soixante ans, nous transmet par le biais de la fiction des moyens pour tisser une relation de couple durable. Son roman Lit double réunit quatre couples qui sont les clients de Clara et Étienne, des septuagénaires qui exploitent une ferme de produits bio. Dans la vingtaine, Magali et Samuel confondent amour et folle passion. Nicolas ne partage pas le désir d'enfant de sa femme, Cindy, qui, à trente-huit ans, entend désespérément sonner son tic-tac hormonal. Robert n'a plus de désir pour Mireille, dont la libido s'est décuplée depuis le départ de leurs grands enfants de la maison. Et finalement, Charlène et Jean-Christophe expérimentent les aléas de la famille reconstituée. Comment s'y prennent les couples qui réussissent à traverser toutes les crises sur ce chemin parfois impossible de la vie à deux? Et qui, malgré tout, continuent de s'aimer? Avec ses personnages hauts en couleur et attendrissants, l'auteure nous dévoile le secret bien gardé de ces unions dites « gagnantes ». On rit, on pleure, on retient son souffle. Du Janette Bertrand tout craché!

Auteur: Burke, James Lee
Titre: Swan Peak

Dave Robicheaux, son épouse Molly et son ami Clete Purcel tentent d'oublier le traumatisme de Katrina en partant vivre dans le Montana. Lors d'une partie de pêche, Clete est accusé par deux hommes d'avoir pénétré sur une propriété privée. L'un d'eux reconnaît Clete : il s'agit d'une affaire sordide qu'il n'est jamais parvenu à oublier. S'installe alors rapidement une ambiance malsaine...

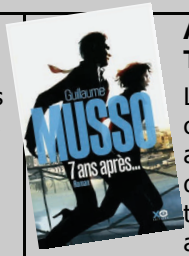

Auteur: Musso, Guillaume,
Titre: Sept ans après

Le mariage de Nikki et Sebastian tourne court, chacun obtient la garde d'un des enfants. Les années passent, Jeremy, le fils élevé par Nikki, disparaît. Contraints d'unir leurs forces pour retrouver leur fils, Nikki et Sebastian s'engagent alors dans une course-poursuite, des rues de Paris à la jungle amazonienne, retrouvant une intimité qu'ils croyaient perdue à jamais.

Auteur: Massé, Isabelle
Titre: Brathwaite : comment travailler comme un nègre sans se fatiguer

L'élève Normand Brathwaite n'a aucune chance dans le métier. » C'est du moins la mention inscrite au dossier du finissant en théâtre du Cégep Lionel-Groulx, en 1978. La suite de l'histoire est éloquente. Trente ans de carrière plus tard, le petit gars de la rue Saint-André, à Montréal, brille au firmament du star-system québécois. Acteur, improvisateur, comédien, humoriste, animateur et musicien, Normand Brathwaite a incontestablement marqué notre histoire télévisuelle et radiophonique. On est bien loin du nègre de service. Dans cette biographie, la journaliste Isabelle Massé livre tout un pan de notre patrimoine artistique à travers les souvenirs et les anecdotes de Normand lui-même, mais aussi des nombreuses personnes qui l'ont côtoyé au fil des années, de Chez Denise au Match des étoiles, de CKOI aux Gémeaux, de Beau et chaud à Juste pour rire, de Pied de Poule à Piment fort. Mais qu'en est-il de l'individu derrière l'homme-orchestre? Contre toute attente, on découvre un homme plutôt réservé et jaloux de son intimité, qui se livre ici sans pudeur dans un portrait d'une étonnante proximité.

LOCATION DE SALLES

Vous cherchez un endroit pour un rassemblement familial, une réunion, une formation, un mariage? Saviez-vous que la Municipalité de Labelle loue les salles Valiquette, Wilfrid-Machabée, le gymnase du centre communautaire et le pavillon des loisirs à un prix abordable? Informez-vous auprès du Service des loisirs et tourisme au 819-681-3371 poste 5009.

La Municipalité de Labelle est fière de vous offrir cette nouvelle tribune FACEBOOK afin de joindre le plus de résidents et non-résidents possible.

Cette page se veut un outil de rappel pour divers documents, événements, activités ou autres ayant lieu dans notre Municipalité. Vous pourrez donc être mis au courant rapidement des nouveaux documents disponibles sur le site Internet de la Municipalité ou d'activités mises sur pied par la Municipalité.

Vous n'avez qu'à rechercher «Municipalité de Labelle», choisir «plus de résultats» et vous retrouverez la Municipalité de Labelle sous organisme gouvernemental. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur J'Aime et le tour est joué!

SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME
Belinda Proulx, 819 681-3371, poste 5009
Janick Nantel, coordonnatrice du camp de jour, poste 5028
****

Spécialistes recherchés !

Vous êtes qualifié pour donner un cours ou un atelier qui vous passionne ?

Notre prochaine session d'automne serait l'occasion de vous lancer !

Nous attendons impatiemment vos suggestions d'ici le 10 juillet 2012!

TENNIS

Nos terrains de tennis éclairés vous attendent !!

Aucune réservation requise, ils sont à votre disposition !

Merci aux bénévoles du Grand Ménage !

C'est sous la pluie et le temps frais que notre journée grand ménage s'est vécue cette année!

Cela n'a pas empêché plus de quarante bénévoles de nettoyer la municipalité et de lui redonner un air d'été !

C'est avec toute notre reconnaissance que nous vous disons merci ! Ce geste nous permet de garder notre village accueillant autant pour les résidents que pour les touristes de passage.

Merci encore une fois et à l'année prochaine !

FILM FAMILIAL EN PLEIN-AIR – LE LORAX

Titre : Dr Seuss, Le Lorax
Quand : Jeudi 26 juillet à compter de 21 h
Lieu : Parc du Centenaire
Coût : Gratuit, pour tous les résidents

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
Apportez vos chaises de camping. Tout contenant en verre sera interdit.

Résumé : Ted a 12 ans et il est prêt à tout pour conquérir la jolie Audrey. Le seul moyen d'y parvenir est de lui offrir un arbre. Sauf qu'il n'en pousse plus depuis belle lurette. Sur les conseils de sa grand-maman, Ted ose s'aventurer à l'extérieur de la cité fortifiée pour trouver un lieu désert. Au fil de son périple, il fait la rencontre d'un mystérieux ermite qui pourrait bien l'aider. Ce dernier parle de son passé, de cette époque où le Lorax et ses amis animaux prenaient soin de la forêt contre les menaces extérieures…

Mission santé
LA TOURNÉE
en collaboration avec Proxim

André Lejeune et C[ie] s'arrête le 24 septembre prochain à Labelle dans le cadre de sa tournée québécoise auprès des personnes de 50 ans et plus, qui a pour thème le vieillissement actif.

Les billets au coût de 5 $ sont disponibles à l'Hôtel de ville et à la bibliothèque municipale. Les gens pourront se procurer un lunch sur place, mais doivent le payer et le réserver d'avance.

Quand: 24 septembre de 9 h à 15 h
Où: Chapelle du Centre communautaire
Coûts: 5$ le billet
10$ le dîner-Réservation requise
Pour information: 819 681-3371 poste 5009
Pour consulter l'horaire ou les détails entourant la tournée, visitez le site suivant : www.groupeproxim.ca

DÉFI 0 - 5 - 30

DÉNOMINATION ET EMPLACEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Municipalité de Labelle

Voici un petit rappel de des noms ainsi que de l'emplacement des diverses salles municipales de la Municipalité.

Salle Wilfrid Machabée: 1, rue du Pont, en-haut de l'Hôtel de ville
Salle Valiquette: 7393, boul. du Curé-Labelle, en-haut de la Maison de la culture Antoinette-Malo-Dumontier
Pavillon des loisirs: 15, rue des Loisirs, à côté du terrain de balle
Gymnase du centre communautaire, piscine et chapelle: 29, rue du Couvent
Club de l'Âge d'Or: 1, rue du Pont, par l'arrière

TOURNÉE sports experts
Présentée par BANQUE NATIONALE

Du tennis amusant pour tous !

Enfant ou adulte, débutant ou expert ?

C'EST GRATUIT !

Essayez les nouveaux modèles de raquettes

Babolat

DIADORA

HEAD

Plus de 5 000 $ en prix à gagner*

Sessions de tennis de **2 h 30** animées par un entraîneur certifié de Tennis Québec.

- Trucs et conseils techniques
- Jeux et concours d'habileté

La Tournée s'arrêtera chez vous bientôt, ne la ratez pas !

UNE RÉALISATION DE :

TENNIS QUÉBEC

AVEC LA COLLABORATION DE :

sports experts

BANQUE NATIONALE

NUTRITION LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

Éducation, Loisir et Sport Québec

*Valeur évaluée selon le prix de détail.

ACTIVITÉS AQUATIQUES
à la piscine municipale de Labelle

Session été 2012

Début des bains libres et des cours : lundi 2 juillet 2012

Inscriptions
20, 21 et 22 juin 2012, de 16 à 20 h

Fermeture annuelle
La piscine sera fermée pour un entretien annuel à compter du 27 août.

Tarification*
(taxes incluses)

Entrée individuelle	
Enfant (15 ans et moins)	2,35 $
Adulte (16 ans et plus)	3,40 $
Abonnement annuel	
Enfant (15 ans et moins)	68,65 $
Adulte (16 ans et plus)	103,00 $
Famille (4 personnes)	226,75 $
Abonnement à 15 bains (pour le prix de 10)	
Enfant (15 ans et moins)	22,65 $
Adulte (16 ans et plus)	34,35 $
Famille (4 personnes)	79,30 $

* Tarification sujette à changement.

Horaire des bains libres*

Bain libre	Jour	Heure
Familles	Lundi et jeudi	17 h 00 à 19 h 00
Adultes	Mardi, mercredi et vendredi	12 h 00 à 13 h 00

* Horaire sujet à changement.

À partir de 54,65 $/h
Locations
Possibilité de louer la piscine pour une fête d'enfants (avec thématique) ou pour tout autre événement.

Bonnet de bain OBLIGATOIRE
Possibilité d'achat sur place.

Lycra 6 $
Latex 3 $
Silicone 8 $

PISCINE DE LABELLE

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle • Renseignements : 819 681-3371, poste 5014
www.municipalite.labelle.qc.ca • Onglets «Loisirs et culture» et «Piscine».

Possibilite de cours privés. Renseignez-vous!

Horaire des cours • Session de 8 semaines

Cours	Jour	Heure		Tarif résidant	Tarif non-résidant
Durée de 40 minutes • Enfants				Taxes incluses	
Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	Mardi	09 h 30		44,00 $	47,20 $
Salamandre et Poisson-lune	Mardi	10 h 15		44,00 $	47,20 $
Crocodile et Baleine	Mardi	10 h 50		44,00 $	47,20 $
Durée de 55 minutes • Enfants et ados					
Junior 1, 2 et 3	Jeudi	09 h 00		52,40 $	56,40 $
Junior 4 et 5	Jeudi	10 h 00		52,40 $	56,40 $
Junior 5 et 6	Lundi	12 h 00		52,40 $	56,40 $
Junior 7, 8, 9 et 10	Lundi	16 h 00		52,40 $	56,40 $
Durée de 55 minutes • Adultes					
Entraînement supervisé (natation et sauvetage)	Lundi	19 h 00		52,40 $	56,40 $
Aquamusculation	Mardi	16 h 30	1 fois/sem.	67,20 $	74,00 $
	Jeudi	16 h 30	2 fois/sem.	94,40 $	104,00 $
Aquaforme postnatal (avec bébé)	Mardi	11 h 00	1 fois/sem.	71,20 $	78,40 $
	Jeudi	11 h 00	2 fois/sem.	99,20 $	109,60 $

Cours de mise en forme aquatique

Cours à l'unité (s'il reste de la place)

Résidant	14,00 $/55 min.
Non-résidant	17,65 $/55 min.

Cours de formation

Cours	Jour et heure	Tarif résidant	Tarif non-résidant
		Taxes incluses	
Gardien avertis (Préalable : avoir 11 ans)	À déterminer	41,20 $	44,50 $
Premier soins – Général	À déterminer	113,30 $	123,60 $

Grandes possibilités d'emploi dans la région

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

COMITÉ DES LOISIRS

SOUPER SPAGHETTI

Le Comité des loisirs est fier de remercier les commanditaires qui ont fait de notre souper spaghetti une réussite, sans eux, nous n'aurions pas pu en faire un tel succès. Merci d'appuyer nos jeunes, sans vous, gens aussi généreux, le Comité des loisirs ne pourrait pas réussir à ramasser des fonds pour offrir à nos jeunes des activités à moindre coût et gratuites.

Nous voulons, par la même occasion, remercier les bénévoles qui nous apportent aide et soutien, merci à vous tous ! Nous apprécions votre aide. Que ferions-nous sans vous ?

- ☐ Le marché Bonichoix (repas-boisson)
- ☐ Le dépanneur de Labelle (feux d'artifices)
- ☐ Les transports Stéphane Lachaîne (certificat-vidéo)
- ☐ Les meubles Yvan Piché (propane)
- ☐ Dépanneur Vallée de la Rouge (montres)
- ☐ Sodem (passes de piscine)
- ☐ Geneviève Lauzon (tupperware-Mary Kay)
- ☐ Jonh Deere (cadeaux)
- ☐ Kréalynn, Line Sarrazin (bijou)
- ☐ Louise Gaudreau (coussin)
- ☐ Francis Roy, érablière en folie (sirop)
- ☐ Martin Jacques (pains)
- ☐ Kayak Café (repas)
- ☐ Le Resto de la gare (repas)
- ☐ Club de ski de fond (passe saisonnière)
- ☐ Manon, Marco et ti-tarte (bois)

RANDONNÉE FAMILIALE À LA MONTAGNE VERTE :

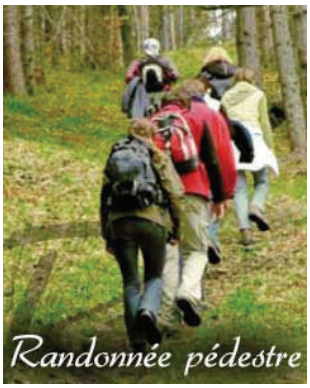

Le Comité des Loisirs, en collaboration avec la Municipalité, vous invite à découvrir la Montagne Verte. Une belle journée de marche vous attend! Soyez du nombre! Tous les enfants doivent être accompagnés, peu importe leur âge. Gratuit.

Collation fournie selon le programme 0-5-30, mais prévoyez un lunch et de l'eau.

Rassemblement à la **Gare à 9h30 le 16 juin 2012.**

Covoiturage de mise…
pensez à l'environnement…!

Info: 819 681-3371 poste 5009

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Grande Vente

Tous nos vêtements, sacs à main et souliers pour toute la famille seront **réduits de 50%** ainsi que beaucoup de spéciaux sur certains articles pour la maison.
À compter du lundi 11 juin jusqu'au
vendredi 15 juin 2012 !

127 rue du Collège, Labelle, 819-686-1878

Venez nous voir c'est pour tout le monde !
N'oubliez pas le **1er samedi de chaque mois**
nous sommes ouvert de 10h à midi

ATELIER DES CHUTES

Horaire de la saison estivale de l'atelier des chutes:

Du 21 juin au 2 septembre
Ouvert les jeudis et vendredis

Nouveau cette année, venez voter pour votre coup de coeur tout en faisant connaisance des artistes .

Carole Valiquette artiste peintre
7404, boul. du Curé-Labelle
(près du parc du Curé Labelle)

MANOIR LABELLOIS

Inauguration officielle de la Résidence du Presbytère
Le mardi 19 juin

C'est en présence de monsieur Gilbert Brassard, maire de la municipalité de Labelle, de monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, et de nombreux invités, que mesdames Christiane Cholette, Caroline Dumouchel, Madeleine Terreault, Michèle Pédemay et monsieur Robert Bergeron, membres du conseil d'administration de Manoir Labellois, procèderont à l'inauguration officielle de la Résidence du Presbytère, le mardi 19 juin prochain à compter de 9 h jusque vers 11 h.

Plus tard en journée, une visite des lieux genre porte-ouverte est prévue, de 17 h à 19 h, pour l'ensemble de la population et des personnes intéressées. Vous êtes toutes et tous invités à venir célébrer avec nous l'inauguration de la ***Résidence du Presbytère***. Gâteau et café vous seront servis. Nous vous y attendons en grand nombre.

Constitué en 2007, Manoir Labellois est un organisme à but non lucratif qui s'est donné le mandat de construire un immeuble d'habitation pour personnes âgées de 75 ans et plus et / ou en légère perte d'autonomie. La **Résidence du Presbytère** de Manoir Labellois dispose de 30 logements ainsi que des services connexes, en vue du bien-être général de ses locataires. Les travaux de construction de la **Résidence du Presbytère** ont débuté le 15 août 2011 et ont pris fin le 6 juin dernier. Les premiers locataires pourront emménager dans leur appartement à compter du 15 juin.

Ce projet a été réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, Volet II de la Société d'habitation du Québec et grâce à l'appui financier important de la Municipalité de Labelle. Il a aussi reçu l'appui constant du député de Labelle de même que le support financier de la Caisse Desjardins de la Rouge, de la Fondation du CHSLD-CRHV, du CLD des Laurentides et de la MRC des Laurentides.

Plusieurs professionnels ont accompagné les membres du CA, durant 4 années, dans ce long et fort complexe processus visant l'acceptation de notre projet par la Société d'habitation du Québec puis, par la suite, les étapes de la construction concrète. Leurs expertises ont assuré le succès de ce projet. Nous saluons le professionnalisme du Groupe de ressources techniques LogiLoge, de la firme d'architecture Beauchesne Design, de la firme d'ingénierie SM International et de l'entreprise Landco inc. qui ont rendu possible cette construction d'un immeuble d'une aussi grande qualité, et qui est adapté aux besoins spécifiques de nos personnes âgées.

Pour toute information, communiquez avec Christiane Cholette, présidente au 819-686-2235 ou, par courriel à manoirlabellois@hotmail.com .

COUP D'OEIL DE VOTRE PAROISSE

FÉLICITATIONS!!!

À Anthony, Éloïse, Kalina, Mariane, Marilou, Roxanne et Xavier
Pour leur « **Première Communion**» qui a eu lieu le 27 mai 2012 à la messe dominicale de 9h30.
ET
À tous les « **Confirmants** » regroupant 21 personnes de la Paroisse de la Rouge et Mont-Tremblant
La «**Confirmation**» a eu lieu le 2 juin 2012 à 14h à la chapelle de notre communauté au centre communautaire de Labelle

UN GROS MERCI!

Nous tenons à remercier Sidney Roberts et Pierrette Brousseau pour le don d'un coffre-fort pour conserver notamment nos registres. Dans un premier temps ce coffre-fort nous était prêté, maintenant on nous en fait don. Nous apprécions grandement.

Nous tenons à remercier **tous les bénévoles** de la paroisse pour leur temps et spécialement les catéchètes, les membres de la liturgie et les membres de la chorale suite à plusieurs décès, dans les dernières semaines. Votre présence est grandement appréciée en ces moments difficiles.

****

Bureau du secrétariat :
ouvert le mardi et jeudi de 13h à 16h. Téléphone 819 686-2023.

PAROISSE LA NATIVITÉ-DE-MARIE
25, rue du Couvent
Labelle (Québec) J0T 1H0
(819) 686-2023

Bénévoles recherchés à Labelle
Avez-vous quelques heures de libres par mois?

Souhaitez-vous apporter une contribution à la société et redonner au suivant? Faites-vous preuve d'entraide, de générosité et de dévouement? Songez au bénévolat. Aimeriez-vous développer de nouvelles compétences, utiliser à bon escient vos aptitudes et vos talents, et contribuer au bien-être des personnes âgées en perte d'autonomie? Songez au Centre d'hébergement de Labelle.

La présence des bénévoles permet de briser l'isolement, tout en augmentant l'estime de soi. En devenant bénévole au **Centre d'hébergement de Labelle**, vous contribuerez à l'amélioration des soins et des services et au maintien d'un milieu de vie de qualité pour les personnes âgées de votre région. Faites-leur don d'un peu de votre temps en vous joignant à une équipe de professionnels qui vous offrira toute la formation nécessaire pour relever ce nouveau défi.

Saviez-vous que faire du bénévolat est une bonne façon d'augmenter sa qualité de vie et aurait même des effets bénéfiques sur la longévité? Donc, si vous décidez de contribuer au bien-être d'autrui, tout en améliorant le vôtre, contactez dès aujourd'hui madame Line Pagé, responsable des bénévoles pour les secteurs Labelle et Mont-

COMITÉ DE LA GARE

Ouverture du Musée ferroviaire Gare de Labelle

Date : 19 mai 2012
Heure : 10h à 17h
Coût : gratuit

La gare de Labelle accueil et informe dans son musée ferroviaire les visiteurs, les cyclistes et les randonneurs durant la saison estivale.
Bienvenue !

SCOUTS

Monsieur Serge Couillard et moi voulons remercier la Municipalité pour son soutien financier pour notre projet "Scouts à l'école" et aussi pour le prêt de diverses salles tout au long de l'année scolaire ou lors de circonstances spéciales.

Merci de croire au mouvement scout et de donner la chance aux jeunes de notre communauté de développer des compétences et surtout de belles valeurs!

Carole Daudelin, Serge Couillard et les Scouts de Labelle

CLUB QUAD IROQUOIS

Randonnée de la Saint-Jean-Baptiste

Date : 23 juin 2012
Lieu : Restaurant Legault à Rivière-Rouge
Heure : 10h
Coût : gratuit

Randonnée. Déguisez vos quads pour cette randonnée. Visitez notre site Internet au www.clubquadiroquois.com ou communiquez au 819 686-1414 pour avoir plus d'information.

CERCLE DE FERMIÈRES

Assemblée générale annuelle

Date: 13 juin 2012
Heure: 11h30 à 15h30
Coût : gratuit
Lieu : Salle Wilfrid-Machabée

Élection du conseil d'administration et présentation des états financiers. Remise de la récompense de l'année.

Information : 819 686-3119 ou 819 686-1485

MAISON DES JEUNES

MERCI!!
Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants au Souper Spaghetti *À la santé des jeunes!* et au Lave-Auto *Ménage de printemps!* Votre soutien nous aide grandement à aider les jeunes!

Merci, également, de tout cœur aux généreux commanditaires qui ont fait de ces levées de fonds un tel succès!

INVITATION À TOUS à l'assemblée générale annuelle de la maison des jeunes Station Jeu'Nord de Labelle qui aura lieu le 21 juin 2012, à 19h, à la MDJ.

Également, nous opérerons la cantine du Bingo, tous les dimanches! Menu régulier et spécialités des jeunes sont en vente!
Au plaisir de vous voir!

MDJ Station Jeu'Nord de Labelle
44 rue de l'Église, Labelle, 819-686-3434

COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

CGAL

Le mot du président

COMPTE-RENDU des activités du CGAL

C'est dans la convivialité que le CGAL a tenu son **5@7** jeudi le 26 avril à La Gare de Labelle. Plus de 20 personnes ont répondu à l'appel!

Dans le cadre du **programme de formation** en collaboration avec Emploi Québec, 32 participants ont bénéficié de ce service! Adhérez à notre **page facebook - Comité des gens d'affaires de Labelle** lancée afin de promouvoir nos membres commerçants ainsi que les activités. Profitez de cette visibilité additionnelle et **gratuite!!**

Le **SOUPER CABANE À SUCRE** a eu un vif succès avec 88 billets vendus! Merci aux participants et à l'équipe de la Marmite Magique!

Le CGAL lance une nouvelle activité annuelle sous le thème **DESCENTE de la rivière en CANOT-KAYAK** qui se tiendra en septembre. Ce sera un événement rassembleur et fort animé **à ne pas manquer!!!**

Le projet d'une **table de concertation** chapeautée par Emploi Québec et le CLD des Laurentides en regard de la voie de contournement est actuellement à l'ébauche

NOUVEAUX MEMBRES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres: Jean-Maurice Raymond, **Comptoir d'entraide, Labelle,** Marie-Ève Nantel, **La Marmite Magique,** Dominique Lambert, **Garage Gareau**

Le CGAL souhaite offrir à ses membres des services de qualité, promouvoir les échanges d'affaires entre ceux-ci et veiller à la bonne marche des opérations de l'association. Si vous souhaitez vous impliquer au sein du conseil d'administration, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice par courriel:
cgal.labelle@hotmail.com ou par téléphone au: 819-430-6164

Réjean Éthier, président www.cgal.biz

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

Tournoi de pêche au p'tit lac Caribou 16 juin 2012

L'Association de chasse et pêche de Labelle invite tous les passionnés de pêche à son tournoi.

Il faut s'assurer de détenir son permis de pêche, sa carte de membre annuelle et le lavage des bateaux est obligatoire. C'est gratuit pour les 11 ans et moins.

Une magnifique journée vous attend avec chansonnier, feu de joie, restaurant sur place !

Pour information : Claude Thibault : 819 686-3480
Johanne Charrette : 819 686-2882

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
06	**05**		Début du Club de lecture du rat Biboche	Municipalité de Labelle	Bibliothèque Lancia-Monette
06	**11 au 15**		Grande vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
06	**13**	**11h30 à 15h30**	Assemblée générale annuelle	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid-Machabée
06	**15**		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	**16**	**9h30**	Randonnée familiale à la montagne Verte	Comité des loisirs	Gare de Labelle
06	**16**		Tournoi de pêche	Association chasse et pêche	P'tit lac Caribou
06	**18**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
06	**19**	**9h à 11h** **17h à 19h**	Inauguration officielle de la Résidence du Presbytère Visite des lieux porte-ouverte	Manoir Labellois	25, rue du Couvent
06	**21**	**19h**	Assemblée générale annuelle	Maison des Jeunes Station Jeu'Nord	44, rue de l'Église
06	**22**		Date limite d'inscription pour les activités ouvertes aux enfants de Labelle	Camp de jour Municipalité de Labelle	
06	**23**		Randonnée de la Saint-Jean-Baptiste	Club quad Iroquois	
06	**25**		Fermeture des services municipaux BAT ouvert	Municipalité de Labelle	
06	**29**		Date limite d'inscription pour un baril de récupération d'eau de pluie	Municipalité de Labelle	
07	**2**		Fermeture des services municipaux BAT ouvert		
07	**5**		Parution de l'*Info municipale*—juillet 2012	Municipalité de Labelle	
07	**26**	**21h**	Film en plein air	Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
07	**26**	**18h30 à 21h**	Tournée Sports experts	Municipalité de Labelle	Terrain de tennis

INFO MUNICIPALE : Copyright 2011 • Municipalité de Labelle. Tous droits réservés.
Municipalité de Labelle • 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 • 819-681-3371
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca